



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040340

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/03/2024 10H04 C:001054 I:31801
V/REF : E00985
V/Email reçu le Jeudi 21/03/2024 a 10H04

AGENCE VAL DE SAONE

**13 RUE CLAUDE BERNARD
69656 VILLEFRANCHE CEDEX**

V/REF.IMM. SAJ2
IMMEUBLE : CLOS ST JACQUES II
656BIS, ROUTE NATIONALE 6
BATIMENTS A/B
71680 CRECHES SUR SAONE

Feillens, le 17 Avril 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 656 BIS ROUTE NATIONALE 6 - CRECHES - MR MENDES 0630364002/0954820311
BAT A - LOGT 160363

SOCIETE NICOLAS PEINTURE (MME PATRICIA) 0663713768
SI BESOIN CONTACTER MME MARET (GARDIENNE) 0698464275

MOTIF : INTERVENIR POUR LA DÉPOSE ET REPOSE DE LA PAROI DE DOUCHE EN LIEN AVEC
LA SOCIÉTÉ NICOLAS PEINTURE AFIN DE REPRENDRE LA FAIENCE

Donneur d'ordre : Mme m. GURGEN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 3 AVRIL 2024 A 16H45
DEPOSE DE LA PAROI DE DOUCHE
REPOSE PREVUE LE 11/04

LE 11 AVRIL 2024 A 16H30
REPOSE CABINE DE DOUCHE
REFECTION JOINT SILICONE AUTOUR DU BAC A DOUCHE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/04/24 a 16H24 Mme M GURGEN

SI PRESENCE DE FUITE SUR VIDANGE, DEPOSE ET REPOSE IMPOSSIBLE EN L'ETAT
LE CARRELAGE A ETE REFAIT PAR DESSUS.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040340

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	41,46		41,46
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 03/04	1	66,73		66,73
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	2	41,46		41,46
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	2	82,94		82,94
1,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/04	2	66,73		83,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Cartouche(s) de silicone sanitaire	2	9,16		9,16
TOTAL H.T.					325,16
T.V.A. a 10,00%					32,51
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>357,67</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Alliade Habitat
Référence à rappeler
Commande N° E00985
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

ENVOI PAR MAIL : bourgogne@servimo.fr

Beaujolais Val de Saône3
13 rue Claude Bernard
BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Emetteur : MME GURGEN Muradiye

SLS SERVIMO BOURGOGNE
550 ROUTE DE TERNANT
01570 FEILLENS

Prestation Parties Privatives

Travaux : Suite Affaire n° N00563- non résolu loc demand, à réaliser entre le 25/03/2024 et le 29/03/2024

Votre contact : MARET Cathy (0698464275)

Merci d'effectuer la dépose et repose de la paroi de douche en lien--avec la Société Nicolas Peinture afin de reprendre la faïence-- 656 BIS ROUTE NATIONALE 6 - CRECHES - MR MENDES 0630364002/0954820311--SOCIETE NICOLAS PEINTURE (MME PATRICIA) 0663713768--SI BESOIN CONTACTER MME MARET (GARDIENNE) 0698464275

SAINT JACQUES II BT A (ALH 7548 SA2A SA2A)
IMMEUBLE A 656 BIS RTE NATIONALE 6
71680 CRECHES SUR SAONE
Logement n°160363 , porte n°A02, Rez-de-chaussée, Type 4

Occupant : **MR MME MENDES Johnny** (CA : 771194/44)
Domicile : **0630364002** Bureau : NC
Portable : **0630364002**

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
PB0010 - FORFAIT DEPLACEMENT / .Plomberie / Sanitaires SAINT JACQUES II BT A (ALH 7548 SA2A)	37,76	1,00	37,76	10,00 %
Forfait déplacement plomberie pour travaux La prestation comprend: Intervention en parties privatives: Prise en charge de la demande Contact avec le locataire et prise de rendez vous Dans le cas d'un logement vacant, récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires Nota: 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en parties communes: Prise en charge de la demande Contact avec le gardien de la résidence et prise de RV selon nécessité Récupération des clés et badges d'accès a				

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	37,76 €
Total TVA 10,00 %	3,78 €
Total HT	37,76 €
Total TTC	41,54 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

BON DE COMMANDE

Alliade Habitat
Référence à rappeler
Commande N° E00985
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

ENVOI PAR MAIL : bourgogne@servimo.fr

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☞ Respecter les interdictions de fumer
- ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.